

RÉFÉRENTIEL POUR LA FORMATION DES SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL

en cohérence avec le Programme National de formation des sauveteurs secouristes du travail (ED 4129)

Compétence globale

**Le sauveteur secouriste du travail doit être capable
d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et , dans le respect de
l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de
prévention mettre en application ses compétences au profit de la prévention des accidents
du travail et des maladies professionnelles..**

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRES	CONDITIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE
1 - PROTÉGER 1.1. Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.	1.1.1. Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.	Dans une situation d'accident simulé (diapo, transparent, vidéo, mise en scène,...) comportant des dangers, l'apprenant devra les nommer.
	1.1.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.	Dans la même situation, l'apprenant devra désigner toutes les personnes exposées.
	1.1.3. Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.	Dans une situation d'accident simulé, comportant un(des) danger(s), l'apprenant devra décrire l'enchaînement des circonstances qui pourrait conduire à un(plusieurs) nouvel(eaux) accident(s) plausible(s) mettant en cause le(les) danger(s) identifié(s).

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRES	CONDITIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE
1.2. Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.	1.2.1. Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).	Dans une situation d'accident simulé, l'apprenant devra décrire les opérations qu'il va effectuer ou faire effectuer pour supprimer le(s) danger(s) persistant(s) identifié(s).
	1.2.2. Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.	A partir d'un support visuel présentant la situation d'accident, l'apprenant devra nommer et montrer le(s) matériel(s) permettant la réalisation de l'action définie précédemment.
	1.2.3. Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.	L'apprenant devra être capable d'utiliser le matériel repéré ou de choisir, parmi les personnes présentes dans la situation d'accident et en justifiant les raisons de son choix, celle(s) qui va(vont) mettre en œuvre le matériel concerné ou le faire mettre en œuvre par la personne compétente.
	1.2.4. Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.	L'apprenant devra décrire l'action qui permettra de rendre le danger inaccessible à quiconque.
	1.2.5. En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s) reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même, dégager la victime.	Dans plusieurs situations d'accidents comportant un(des) danger(s) qui ne peut(peuvent) être supprimé(s), l'apprenant devra dire, à chaque fois, s'il peut ou non dégager la victime sans risque pour lui-même, et justifier son choix.

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRES	CONDITIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE
2 – De « PROTÉGER » à « PREVENIR » 2.1. Repérer des risques dans une situation de travail.	2.1.1. Observer son environnement et identifier des dangers supposés dans la situation concernée.	Dans le cadre d'une situation professionnelle (diapo, transparent, vidéo, mise en scène...) comportant des risques, l'apprenant devra nommer les dangers identifiées.
	2.1.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.	Dans le cadre d'une situation professionnelle (diapo, transparent, vidéo, mise en scène...) comportant des risques, l'apprenant devra désigner toutes les personnes exposées.
	2.1.3. Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.	Dans le cadre d'une situation professionnelle (diapo, transparent, vidéo, mise en scène...) comportant des risques, l'apprenant devra décrire les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures physiques ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiées.
2.2. Supprimer ou faire supprimer des risques dans sa situation de travail.	2.2.1. Définir des actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du/des risque(s) identifié(s).	Décrire et justifier les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du/des risque(s) identifié(s).
	2.2.2. Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies.	

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRES	CONDITIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE
3 - EXAMINER Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.	3.1. Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.	Sur une victime simulée, l'apprenant devra procéder, dans l'ordre enseigné, à l'examen de celle-ci et nommer les signes décelés indiquant que sa vie est en danger.
	3.2. Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.	A partir des signes décelés au cours de l'examen, l'apprenant devra nommer le(s) résultat(s) à atteindre par l'action du secouriste pour sauvegarder la vie de la victime.
	3.3. Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.	En présence de plusieurs signes, l'apprenant devra hiérarchiser, en fonction des priorités d'intervention, les résultats à atteindre.

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRES	CONDITIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE
4 - FAIRE ALERTER - ALERTER Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.	4.1. Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.	Dans une situation d'accident simulé et à partir des consignes fixées dans son entreprise, l'apprenant devra indiquer, dans l'ordre prévu, qui alerter.
	4.2. Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.	Dans une situation d'accident simulé, dans laquelle sont présentes plusieurs personnes caractérisées du point de vue de critères prédéfinis, l'apprenant devra nommer, en justifiant son choix, qui il choisirait pour donner l'alerte.
	4.3. Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.	L'apprenant devra citer les différents éléments du message d'alerte type.
	4.4. Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte.	Dans une situation d'accident simulé, l'apprenant devra transmettre oralement, à la personne choisie pour donner l'alerte, les informations du message type, ainsi que les consignes permettant que l'alerte soit donnée correctement.
	4.5. Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.	Dans une situation d'accident simulé, l'apprenant devra choisir l'itinéraire le plus rapide et le plus facile à dégager pour l'accès des secours au lieu de l'accident. Il devra décrire les modalités de dégagement, de balisage et de guidage qu'il mettrait en place.

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRES	CONDITIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE
5 – De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER » Informé son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.	5.1. Rendre compte sur les actions éventuellement mises en oeuvre.	Dans le cadre d'une situation professionnelle (diapo, transparent, vidéo, mise en scène...) comportant des risques, l'apprenant devra, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention : - nommer en justifiant son choix, qui informer ; - décrire les risques repérés ; - citer les actions mises en oeuvre

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRES	CONDITIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE
6 - SECOURIR Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).	6.1. Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.	A partir du résultat à atteindre, l'apprenant devra choisir et justifier l'action à effectuer, parmi toutes celles apprises en formation.
	6.2. Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.	L'apprenant devra effectuer la succession des gestes qui constituent l'action choisie, de manière à atteindre le résultat visé.
	6.3. Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, et la non apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.	Dans une situation d'accident simulé, l'apprenant devra poursuivre l'action engagée jusqu'à l'arrivée des secours, surveiller l'état de la victime, et en déduire les actions à mettre éventuellement en œuvre pour maintenir sa sauvegarde